

Devis normalisé

Clôture à mailles de chaîne

DEVIS NORMALISÉ – VILLE DE GATINEAU**TABLEAU DES MODIFICATIONS / RÉVISIONS****CAHIER : Clôture à mailles de chaînes****A – Généralités**

Pour faciliter la lecture des modifications ou révisions effectuées dans le présent cahier, par rapport à la version précédente, ces dernières sont indiquées en italiques et accompagnées d'un repère vertical dans la marge. Le soumissionnaire demeure toutefois responsable de prendre connaissance de l'ensemble du cahier.

La date de la version du document est indiquée en pied de page de chacune des pages formant le document.

Les corrections grammaticales ou éditoriales ne sont pas répertoriées comme étant des changements puisque ces corrections n'ont aucune incidence.

B – Description des modifications / révisions

Page	Ancien article	Nouvel article	Description des modifications
1	1.0 à 3.0	1.0 à 3.0	s.o.
1	4.0	4.0	Modification du titre par <i>Matériaux</i> et précision apportée
1	Inex.	4.1	Nouveau sous-article - <i>Généralités</i>
1	5.4 et 5.5	4.2	Nouveau sous-article - <i>Barrières d'accès (simples ou doubles)</i>
1	5.4 et 5.5	4.2	Fusion et remplacement des anciens 5.4 et 5.5
2	5.4.1 et 5.5.1	4.2.1	Fusion et remplacement des anciens 5.4.1 et 5.5.1
2	5.4.2, 5.4.3, 5.5.2 et 5.5.3	4.2.2	Nouveau sous-article - <i>Gonds et loquets</i>
2	5.4.2, 5.4.3, 5.5.2 et 5.5.3	4.2.2	Fusion et remplacement des anciens 5.4.2, 5.4.3, 5.5.3 et 5.5.3 et 5.5.1
2	5.0	5.0	s.o.
2	5.1	5.1	Correction apportée

Page	Ancien article	Nouvel article	Description des modifications
2	5.2	5.2	Précision apportée
2	Inex.	5.2.1	Nouveau sous-article - <i>Présence de roc</i>
3	5.3	5.3	Précisions et corrections apportées
3	Inex.	5.3.1	Nouveau sous-article - <i>Arrêt-balle sans toiture</i>
4	Inex.	5.3.2	Nouveau sous-article - <i>Enclos des joueurs</i>
4	Inex.	5.3.3	Nouveau sous-article - <i>Clôture pour bande permanente</i>
5	6.0	6.0	Retrait de la notion de clôture avec peinture sur acier
5	7.0	Retiré	Article retiré

Note :

- *Inex.* : Article inexistant dans la version précédente.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 OBJET	1
2.0 DOMAINE D'APPLICATION.....	1
3.0 CONFORMITÉ AVEC D'AUTRES EXIGENCES.....	1
4.0 MATÉRIAUX.....	1
4.1 GÉNÉRALITÉS.....	1
4.2 BARRIÈRES D'ACCÈS (SIMPLES ET DOUBLES).....	1
4.2.1 CADRE	2
4.2.2 GONDS ET LOQUETS.....	2
5.0 TRAVAUX	2
5.1 PRÉPARATION DU TERRAIN	2
5.2 BASE DE BÉTON	2
5.2.1 PRÉSENCE DE ROC	2
5.3 POSE DE LA CLÔTURE.....	3
5.3.1 ARRÊT-BALLE SANS TOITURE.....	3
5.3.2 ENCLOS POUR JOUEURS.....	4
5.3.3 CLÔTURE POUR BANDE PERMANENTE	4
6.0 RETOUCHE	5
7.0 ARTICLE RETIRÉ	5

1.0 OBJET

Le présent cahier a pour objet de définir les caractéristiques et les clauses techniques générales qui régissent la construction de clôture à mailles de chaîne.

2.0 DOMAINE D'APPLICATION

Le présent cahier des charges s'applique plus précisément à la fourniture, au transport, à la mise en œuvre et à la protection des ouvrages de barrières et de clôtures à mailles de chaîne.

3.0 CONFORMITÉ AVEC D'AUTRES EXIGENCES

Le présent cahier des charges est aussi complémentaire aux différents cahiers des charges du devis normalisé de la Ville de Gatineau et plus particulièrement aux documents suivants :

- avis aux soumissionnaires;
- instructions aux soumissionnaires;
- garanties et assurances;
- clauses administratives;
- cahiers techniques;
- dessins normalisés;

ainsi qu'aux plus récentes éditions des normes auxquelles le texte se réfère.

Tous ces documents doivent être interprétés comme faisant partie du présent cahier des charges comme s'ils y étaient décrits, le tout selon l'ordre de préséance indiqué à l'article 2.1 « Les documents » du cahier « Clauses administratives » du présent devis.

4.0 MATÉRIAUX

Lorsque requis, l'Entrepreneur doit fournir les dessins d'atelier montrant les détails des barrières, équipements spéciaux et autres.

4.1 GÉNÉRALITÉS

Pour les clôtures et barrières, les poteaux d'extrémité, de tension, de coins et intermédiaires, les traverses horizontales supérieures, intermédiaires et inférieures, le grillage à mailles de chaîne, la quincaillerie et tous les accessoires requis pour la construction des clôtures doivent être conformes aux exigences de la section 2.9 « Clôtures à mailles de chaînes » du cahier « Matériaux » du présent devis.

À moins d'indication contraire aux documents du marché, lorsqu'un recouvrement de vinyle est exigé, celui-ci doit être de couleur noire.

4.2 BARRIÈRES D'ACCÈS (SIMPLES ET DOUBLES)

Les barrières d'accès, simples ou doubles, doivent être de finition identique à celle de la clôture, et inclure les éléments suivants :

- Poteaux et traverses;
- Grillage à mailles de chaîne;
- Gonds;
- Loquets à enclenchement automatique, compatibles avec un cadenas;
- Butoirs et toutes autres ferrures ou tous accessoires nécessaires.

Le grillage et la finition (acier ou vinyle) doivent être identiques à ceux de la clôture principale.

Les barrières d'une hauteur de 1,8 m ou plus doivent être munies d'une roue d'appui à l'extrémité pour en faciliter la manœuvre.

4.2.1 CADRE

Les cadres doivent être construits de tuyaux en acier galvanisé à chaud soudés à l'électricité.

Pour les barrières d'une largeur de 1,2 m ou plus, une entretoise horizontale doit être ajoutée à la mi-hauteur.

Dans le cas des barrières doubles, les cadres doivent comprendre en plus :

- Un appui central;*
- Un verrou vertical pour le maintien en position fermé;*
- Une chaîne d'arrêt pour le maintien en position ouverte.*

4.2.2 GONDS ET LOQUETS

Les gonds doivent permettre une rotation de la barrière sur 180 degrés.

Les loquets doivent être à enclenchement automatique et permettre l'ajout d'un cadenas.

Pour les barrières doubles, les loquets doivent pouvoir être manipulés de l'intérieur comme de l'extérieur.

5.0 TRAVAUX

5.1 PRÉPARATION DU TERRAIN

L'Entrepreneur doit niveler le terrain le long du tracé de la clôture pour obtenir une surface uniforme entre les poteaux. Un dégagement de 30 mm à 50 mm doit être maintenu entre le bas du grillage et le sol fini.

5.2 BASE DE BÉTON

Les poteaux de la clôture à mailles doivent être installés dans des bases de béton coulées sur place. Chaque base doit être entièrement enfouie sous le niveau du sol, de manière qu'aucune partie du béton ne soit visible une fois les travaux terminés.

Pour les arrêts-balles sans toiture de 7,3 m, l'Entrepreneur doit fournir des dessins d'atelier signés et scellés par un ingénieur, membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, pour les bases de béton.

La distance maximale entre les poteaux mesurés parallèlement au sol doit être de trois mètres et être répartie uniformément entre eux, à l'intérieur de chaque segment linéaire de clôture.

5.2.1 PRÉSENCE DE ROC

Aux endroits où le roc solide est présent à une profondeur inférieure à celle prévue pour la pose des poteaux, l'Entrepreneur devra forer dans le roc un trou d'un diamètre de 50 mm plus grand que le diamètre du poteau à installer. L'espace libre entre les poteaux et le roc doit être rempli de coulis de ciment.

5.3 POSE DE LA CLÔTURE

Les poteaux d'extrémités, de coins et *aux changements d'angles* doivent être posés en premier. Les poteaux intermédiaires doivent être installés au bon espacement entre ces poteaux.

Le béton doit *durcir pendant au moins 24 heures avant l'installation des* traverses supérieures et intermédiaires.

La traverse supérieure doit passer dans le chapeau du poteau intermédiaire et être assujettie à chaque poteau terminal au moyen de raccords à emboîtement.

Lorsqu'une traverse inférieure est *requis*, celle-ci doit passer dans chaque poteau intermédiaire ou terminal au moyen de raccords à emboîtement.

Pour les grillages de 1,5 mètre de hauteur et plus, des entretoises doivent être posées à mi-hauteur à toutes les sections avant et après des barrières, *aux changements d'angles ainsi qu'aux débuts et fins* de ligne.

Le fil tendeur inférieur doit être tendu et attaché à tous les poteaux. Le grillage doit être installé avec les attaches et pièces de quincaillerie nécessaires selon les règles de l'art.

Le grillage doit être fixé aux extrémités au moyen de barres de tension attachées avec des brides à tous les 300 mm centre à centre.

Il doit également être fixé à la structure à l'aide de fils d'attache à des intervalles de 300 mm pour la traverse supérieure et inférieure, lorsque requise, et à des intervalles de 450 mm centre à centre pour le fil tendeur inférieur. Les fils d'attache doivent être vrillés sur deux torsions au minimum.

Avant de débiter l'installation, l'Entrepreneur doit valider le côté de fixation du grillage auprès des professionnels du marché. *Toutefois, pour tous les terrains sportifs, le grillage doit obligatoirement être installé du côté intérieur du terrain.*

5.3.1 ARRÊT-BALLE SANS TOITURE

L'Entrepreneur doit construire l'arrêt-balle selon les dimensions et les indications des documents du marché. Le modèle d'arrêt-balle sans toiture doit être conforme au dessin normalisé PA-26 du présent devis.

L'Entrepreneur doit fournir et installer :

- *les poteaux d'extrémité, de coin et intermédiaires;*
- *les traverses horizontales supérieures, intermédiaires et inférieures soudées;*
- *le grillage à mailles pour les sections verticales;*
- *tous les accessoires requis.*

Le tout pour une clôture de 7,315 m de hauteur.

Les fils d'attache doivent comporter au moins deux torsions à chaque extrémité.

Le grillage doit être installé du côté intérieur du terrain de baseball.

5.3.2 ENCLOS POUR JOUEURS

L'Entrepreneur doit construire l'enclos pour joueurs selon les dimensions et indications des documents du marché.

Les poteaux de la clôture de l'enclos doivent être installés avant de couler la dalle, de façon à les intégrer à même le béton.

L'Entrepreneur doit fournir et installer :

- *les poteaux d'extrémité, de coin et intermédiaires;*
- *les traverses horizontales supérieures, intermédiaires et inférieures;*
- *le grillage à mailles pour les sections verticales;*
- *tous les accessoires requis.*

Le tout pour une clôture de 2,45 m de hauteur.

Les fils d'attache doivent comporter au moins deux torsions à chaque extrémité.

Le grillage doit être installé du côté extérieur de l'enclos.

L'Entrepreneur doit fournir des dessins d'atelier signés et scellés par un ingénieur, membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour les clôtures et les bases de béton.

La dalle de béton doit être conforme aux exigences du cahier « Mobilier urbain et sportif » du présent devis.

5.3.3 CLÔTURE POUR BANDE PERMANENTE

L'Entrepreneur doit construire une clôture sur bande permanente de patinoires conformément aux documents du marché ainsi qu'au dessin normalisé PA-25 du présent devis.

L'Entrepreneur doit fournir et installer :

- *les poteaux d'extrémité, de coins et intermédiaires;*
- *les traverses horizontales supérieures, inférieures et les entretoises;*
- *le grillage à mailles pour les sections verticales;*
- *tous les accessoires requis.*

Le tout pour une clôture de 1,8 m de hauteur.

La distance entre les poteaux doit être d'un maximum de 3,0 m.

Les entretoises doivent être à une hauteur maximale de 610 mm au-dessus de la traverse inférieure (fil de tension).

Les fils d'attache doivent comporter au moins deux torsions à chaque extrémité.

Le grillage doit être installé du côté intérieur de la patinoire.

L'Entrepreneur doit fournir des dessins d'atelier signés et scellés par un ingénieur, membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour les clôtures. Les dessins d'atelier doivent indiquer le diamètre des poteaux et des traverses.

6.0 RETOUCHE

Pour les clôtures avec fini en acier galvanisé, l'Entrepreneur doit nettoyer les surfaces endommagées avec une brosse métallique en enlevant les couches de zinc détachées ou fendillées. Il doit appliquer sur les surfaces endommagées deux couches de peinture à pigment de zinc.

Les retouches sur les surfaces recouvertes de vinyle ne sont pas autorisées et les pièces endommagées doivent être remplacées en entier.

7.0 ARTICLE RETIRÉ